Comment sortir de la crise ?

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les experts me font l'effet de médecins qui entendraient guérir une éruption en appliquant des onguents sur la peau au lieu de s'attaquer au mal profond qui provoque cette manifestation ».

En parlant des rapports franco-anglais, Sir Norman disait :

« Je suis convaincu que si la Grande-Bretagne et la France collaborent dans ce sens, la guérison ne tarderait pas. La maladie rongeant l'économie mondiale, c'est le protectionnisme démesuré. Il dépend de nos deux pays d'en finir. Il est naturel que ce soit aux deux pays les moins atteints en Europe de faire le premier pas vers l'abolition des tarifs douaniers. Si la France et la Grande-Bretagne tendaient leurs efforts vers ce but, les autres pays se verraient contraints d'imiter cet exemple.

Collaboration franco-anglaise

« Bien entendu, je ne crois pas qu'on puisse abolir les tarifs en un instant et sans tenir compte de la situation actuelle de chaque nation intéressée. On n'en devrait pas moins agir dans le plus bref délai, afin que le mal se trouve enrayé avant qu'il ne soit trop tard. Je vois là, et avant tout, la possibilité d'une efficace collaboration franco-britannique, susceptible de servir la cause des deux nations et l'humanité tout entière.

« Nous nous trouvons, conclut-il, dans une situation tragique, car nous assistons du point de vue politique à la résurrection de nationalismes outranciers, juste au moment où du point de vue économique, la plus étroite collaboration internationale devient indispensable ».

L'AFFAIRE FROGÉ devant la Cour d'Appel de Besançon

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le huis clos est immédiatement prononcé, et la salle est évacuée avant que Me Jean-Charles Legrand ait pu prononcer une parole.

C'est dans le secret le plus absolu que se déroulent les débats puisque, seuls, un représentant de la Sûreté nationale et un représentant du deuxième bureau sont autorisés à les suivre.

Si l'on en croit certains bruits, l'audience d'hier matin a été occupée par la lecture du rapport du conseiller Dumon et par l'audition de cinq témoins MM. Della Torre, Geismann, le commissaire Oswald, M. Fillette et M. Leroux, journalists.

Un témoin menacé par un inconnu

Un détail intéressant est à retenir : M. Fillette, qui est officier de réserve dans l'aviation, fut abordé en 1929 par Geismann, qui se présenta à lui comme chargé de mission par un état de l'Amérique du Sud pour acheter du matériel en France. M. Fillette ne donna pas suite à cette entrevue et, au procès de Belfort, il la rapporta.

Or, avant-hier mardi, dans la matinée, comme il sortait de son domicile, avenue d'Italie, à Paris, M. Fillette fut abordé par un inconnu qui lui dit :

« Vous êtes bien M. Fillette ? Eh bien ! dans l'affaire que vous savez, faites bien attention à vos paroles, et mêlez-vous de vos affaires, sinon prenez garde à vous. » L'affaire, on le voit, est assez complexe.

On croit savoir que les dépositions faites hier matin par MM. Della Torre, Fillette, par Geismann et par le commissaire Oswald ont paru à la Cour si intéressantes qu'elle a décidé d'entendre à nouveau ces témoins dans l'après-midi. On entendit également les intendants Derancque et Alexandre, ainsi que le colonel Daniel et le commandant Chartron, de Mulhouse.

TERRIBLE ACCIDENT A UN PASSAGE A NIVEAU

Un enfant s'arrêtant devant un train sa mère et un passant furent broyés avec lui, en tentant de le sauver

On mande de Londres qu'au passage à niveau de Dulverton (Somerset), une femme de 45 ans traversait la voie avec son fils, âgé de quatre ans à peine, lorsque l'enfant la quitta et s'arrêta entre les rails au moment même où arrivait un train.

Affolés, la mère et un passant qui avait assisté à la scène se précipitèrent vers le jeune garçon. Mais, malgré les efforts désespérés du mécanicien pour arrêter sa locomotive, la machine passa sur les corps des trois malheureux, qui furent littéralement déchiquetés.

UN ACTE DE BANDITISME A REIMS

Une femme a été attaquée chez elle par deux inconnus qui la ligotèrent et l'enfermèrent dans sa cave

Une agression à main armée a été commise contre une marchande de légumes, Mme veuve Sart, 59 ans, demeurant 117, route de Cernay, à Reims. Il était 8 heures environ, lorsque Mme Sart, qui se rendait comme d'habitude dans son écurie, située au fond de la cour de son habitation, fut assaillie par deux individus masqués, qui se cachaient dans l'ombre.

Après avoir ligoté la malheureuse, ils la transportèrent dans la cuisine et, sous la menace de leurs revolvers, la sommèrent de leur indiquer la cachette de ses économies. Mme Sart ayant refusé, les deux bandits transportèrent alors leur victime dans la cave, où ils l'enfermèrent. Ils fouillèrent ensuite les trois pièces du logement. Ils parvinrent à découvrir une somme de 10.000 francs en billets de banque, ainsi que 600 francs environ en menue monnaie, qui se trouvaient dans un sac à main. Les deux bandits s'enfuirent en empruntant le même chemin qu'à l'arrivée, c'est-à-dire en escaladant un mur de clôture donnant sur les champs.

Mme Sart n'a pu fournir de ses deux agresseurs qu'un vague signalement.

GRAVE ACCIDENT D'AVIATION A ISTRES

Hier matin, vers 7 h. 30, le second de marine Munsh, pilote manœuvre de l'école d'aviation d'Istres, s'était envolé seul, à bord d'un avion. Arrivé à une hauteur de 50 mètres environ, on vit l'avion piquer à plein moteur jusqu'au sol, où il vint s'écraser.

Le pilote a été relevé avec plusieurs fractures aux deux jambes.

L'avion est détruit. Une enquête est ouverte pour connaître les causes de l'accident.

Le retour à Paris de M. Pierre Laval

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« UNE ŒUVRE DÉCISIVE DANS L'INTÉRÊT DE LA PAIX », DIT-ON A ROME

Les journaux romains, avec des titres de sept colonnes et sur plusieurs pages, se réjouissent des accords de Rome.

« Rarement, écrit le « Messagero », une négociation politique a suscité partout au lendemain de son annonce tant de contentement et tant de satisfaction. La persuasion qu'on a accompli une œuvre décisive dans l'intérêt de la paix et de la collaboration des peuples est unanime. Une page très importante de notre histoire diplomatique s'est conclue et une nouvelle page de collaboration et de paix commence. En comprendre la portée idéale est la première condition pour en être dignes ».

« Les accords que M. Mussolini et M. Laval ont négociés et traités ces jours-ci, écrit le « Popolo di Roma », sont peut-être le plus grand service qui, depuis la fin de la guerre, ait été rendu à la cause de la paix. C'est pourquoi, les plus éminents hommes d'État n'ont pas seulement bien mérité de leurs pays, mais du monde. Que les autres peuples sachent comprendre l'exemple qui, de Rome, leur a été offert ; qu'ils sachent entendre l'invitation et recueillir le haut avertissement qui leur a été adressé ».

On estime, à Londres, que l'occasion est offerte à l'Allemagne de prouver par des actes ses intentions pacifiques

L'éventuelle répercussion des accords de Rome sur le problème du désarmement demeure au premier plan des préoccupations de la Presse britannique.

« La prochaine phase des négociations européennes, écrit notamment le « Daily Telegraph » révèlera peut-être un changement complet dans l'attitude de la France à l'égard des armements allemands. Le gouvernement Flandin semble disposé à modifier sa position par rapport à ce problème, si le Reich, de son côté, favorise le maintien de la paix par l'octroi des garanties politiques satisfaisantes. Quant au Cabinet de Londres, il examinera aujourd'hui dans quelle mesure la Grande-Bretagne peut accroître en France le sentiment de la sécurité ».

« Une convention de désarmement, écrit le « News Chronicle », même si elle trahissait son appellation en se bornant à limiter les armements à leur niveau actuel, serait saluée comme un pas hésitant, mais comme un premier pas vers la sagesse.

» Toutefois, l'équivoque dont l'attitude du Reich demeure entourée, suscite toujours quelque appréhension et, sans porter atteinte à la satisfaction qu'ont éveillée les accords de Rome, incite une importante fraction de l'opinion à réserver son jugement définitif sur leur portée véritable ».

« Le nouveau pacte, souligne dans cet esprit le « Morning Post », offre au Reich une excellente occasion de prouver par des actes les intentions pacifiques qu'il exprime.

« Un pays qui place la sauvegarde de la paix au premier plan de sa politique ne saurait aller à l'encontre de ses intérêts en s'engageant à ne pas intervenir dans les affaires d'autres pays.

» En acceptant de donner sa signature, le Reich n'a rien à perdre et ne court d'autre risque que celui d'acquérir la réputation qu'il convoite. En refusant sa signature, il s'expose au soupçon légitime de nourrir contre l'indépendance de l'Autriche des desseins impossibles à concilier avec la sollicitude qu'il affecte pour la cause de la paix. En un mot, son attitude sera la pierre de touche de sa sincérité. Toute l'Europe espère qu'il ne se dérobera pas à son attente ».

RÉGIONS LIBÉRÉES - Tirage du 28
Dixièmes et Pochettes de 5 série
BANQUE M. ROY C. C. P. 15.803 35, Bd Liberté, Lille

LE PLÉBISCITE SARROIS

Les résultats du scrutin ne pourront pas être connus avant mardi matin

On prévoyait hier que les résultats du plébiscite seraient proclamés probablement lundi entre 21 heures et 23 heures et non mardi matin, comme il a été annoncé par erreur. Néanmoins, on s'accorde dans les milieux de la commission de plébiscite, à penser que la proclamation des résultats ne pourra pas être faite avant une heure plus ou moins matinale du mardi 15 janvier.

Des Sarrois viennent déposer leurs francs dans des banques de Forbach et de Sarreguemines

L' « Arbeiter Zeitung », communiste, assure que les banques de Forbach et de Sarreguemines ont dû doubler leur personnel, devant l'affluence des Sarrois qui venaient placer chez elles leurs francs pour les soustraire à l'échange qui devrait en être effectué contre des marks, lors du retour éventuel de la Sarre au Reich.

Un distributeur d'un journal catholique antihitlérien assailli par des nazis

Hier matin, à Sarrebrück, un distributeur de la « Neue Saarpost », journal catholique antihitlérien, passant devant le siège du front allemand, a jeté quelques exemplaires de ce journal dans la salle où étaient rassemblés des nazis. Ceux-ci ont sortis et lui ont infligé une correction. L'enquête a démontré que le front allemand avait été l'objet d'une provocation ; l'incident a été clos.

Un Sarrois blessé d'un coup de revolver par un adversaire politique

A Friedrichsthal, au cours d'une dispute entre adhérents de partis opposés, un certain Karl Eicher a été blessé d'une balle au pied. L'agresseur présumé, un nommé Lentke, a pu fournir un alibi.

Les policiers chargés de l'enquête arrêtèrent une automobile passant sur la route et demandèrent à y monter pour se rendre sur les lieux de l'incident. Un des occupants de la voiture en sortit alors et tenta de se défaire d'un revolver sans être vu. Bien qu'il ne fut pas inculpé dans l'affaire principale, il fut arrêté immédiatement sous l'inculpation de port d'arme prohibée.

M. CAVILLON, CANDIDAT A UN POSTE DE SECRÉTAIRE DU SÉNAT

Le groupe sénatorial de l'Union démocratique et radicale a désigné M. Edmond CAVILLON, sénateur de la Somme, comme candidat à l'un des postes de secrétaires du Sénat, en remplacement de M. Babin-Chevaye, membre du groupe de la droite, parvenu au terme de son mandat.

LES INTERVENTIONS de MM. René Renoult et Prouharam dans l'affaire Poulner

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Dans ces conditions, M. Cavarroc, procureur de la République, a suspendu le travail du substitut qui réglait le dossier René Renoult et a fait rédiger un réquisitoire complémentaire dont M. Ordonneau vient d'être saisi.

Le juge d'instruction va donc poursuivre son enquête sur le point de préciser les relations qui ont pu exister entre l'ancien garde des Sceaux et l'escroc Poulner, ami de Stavisky. On se rappelle que Poulner a été libéré avant d'avoir accompli la totalité de la peine à laquelle il avait été condamné par le tribunal correctionnel.

Le démenti de M. René Renoult

M. René Renoult communique la note suivante :

« C'est sans aucune raison que mon nom est cité dans l'affaire Poulner. Je n'ai connu l'existence et le nom de Poulner que par la Presse, lorsque celle-ci en a récemment parlé. Je n'ai jamais eu à m'occuper de lui à aucun titre. Personne n'est intervenu auprès de moi en sa faveur. Je ne suis intervenu pour lui auprès de personne ».

Le rôle de M. Prouharam

M. Prouharam s'est refusé à toute déclaration.

— Je suis encore fonctionnaire, a-t-il dit, et je regrette de ne pouvoir vous faire des confidences.

Voici, néanmoins, quelques précisions recueillies sur les explications que le conseiller d'État a données aux enquêteurs de la Chancellerie.

C'est en octobre 1927, alors qu'il était chef du Parquet de la Seine, que M. Prouharam reçut la visite d'une personne — un homme dont il ne peut pas se souvenir — venant lui présenter, rédigé sur papier timbré, un recours en grâce en faveur d'Henry Poulner, que la Cour d'assises de la Seine venait de condamner à huit ans de travaux forcés.

Le procureur ne connaissait rien — du moins dans ses détails — du procès dans lequel Poulner avait été compromis — il se préoccupa de savoir qui l'avait défendu devant le jury. C'était Me Marcel Caen, que le magistrat convoqua dans son cabinet en le priant de lui fournir les arguments militant en faveur du bagnard. L'avocat expliqua que son client avait été trop sévèrement condamné et qu'il était malade.

M. Prouharam n'avait aucun avis officiel à donner sur le recours en grâce. Son rôle n'était que celui d'un agent de transmission. Il transmit donc le recours en grâce de Poulner au directeur des affaires criminelles, au ministère de la Justice, et comme celui-ci était son ami, M. Mouton, qu'il tutoyait, il lui écrivit une lettre personnelle pour attirer son attention sur le recours qu'il lui transmettait.

M. Mouton, observant la procédure habituelle du recours en grâce, saisit le procureur général, qui était alors M. Scherdin, ainsi que le président des assises de la session, au cours de laquelle Poulner avait été jugé. Le procureur général et le président donnèrent chacun un avis favorable, faisant valoir, eux aussi, que Poulner avait été trop sévèrement puni et que, d'autre part, son état de santé était peu brillant.

La Commission des grâces statua alors et prononça la commutation de la peine des travaux forcés infligée à Poulner, en huit ans de réclusion ; le condamné fut alors incarcéré à la Maison centrale de Melun.

En 1928, alors qu'il allait quitter le Parquet de la Seine pour entrer au Conseil d'État, M. Prouharam reçut la visite de la personne qui, un an auparavant, lui avait présenté le recours en grâce de Poulner.

Elle lui signala que l'état de santé du réclusionnaire s'était aggravé et qu'un adoucissement de peine ou une remise de détention s'imposait.

M. Prouharam consentit à écrire une nouvelle lettre personnelle à son ami M. Mouton. Elle ne pouvait d'ailleurs avoir aucun effet utile, car il était trop tôt encore pour que Poulner put bénéficier d'une nouvelle mesure de clémence.

Tel est le rôle dans le « cas Poulner », de M. Prouharam, qui affirme n'avoir nullement usé de son influence, mais simplement avoir fait preuve d'humanité en signalant officieusement à son ami, M. Mouton, un recours en grâce digne d'intérêt, avis tout personnel qui devait être partagé dans la suite par le procureur général et le président des assises, auprès desquels le procureur de la République n'intervint jamais et n'avait pas à intervenir.

En plein mystère

Depuis 1926, depuis son entrée au Conseil d'État, M. Prouharam n'avait plus entendu parler de Poulner. Celui-ci avait vu sa peine commuée par arrêté de M. Barthou, garde des Sceaux. En 1932, alors qu'il avait subi un peu plus de cinq ans de régime cellulaire, Poulner était libéré de la prison de Melun en bénéficiant d'une nouvelle grâce : une remise de peine.

A la suite de quelles demandes ou de quelles interventions ? M. Prouharam l'ignore absolument, comme il ignore pourquoi l'ex-réclusionnaire, interdit de séjour, fut autorisé à résider à Paris.

Depuis l'ouverture de l'enquête administrative ouverte contre Poulner, M. Prouharam s'était efforcé en vain d'identifier le visiteur qui, en 1927, vint lui présenter le recours en grâce et qui, un an plus tard, le sollicita d'intervenir amicalement auprès de M. Mouton ; ce visiteur, peut-être un homme quelconque, car n'importe qui a le droit d'adresser une requête en faveur d'un condamné et, en sa cabinet, au palais de justice, le procureur de la République étant fort accessible. D'après les renseignements qu'il tient de Me Marcel Caen, ce visiteur pourrait bien être l'oncle de Poulner.

DRAMATIQUE INCENDIE A MOLENBEEK

Une jeune fille fut grièvement blessée en sautant par la fenêtre

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Mercredi, vers une heure du matin, chaussée de Gand, à Molenbeek, faubourg de Bruxelles, un incendie éclata dans une maison, dû, croit-on, à un court-circuit. Des flammes sortaient d'une fenêtre du premier étage. Le locataire, M. Donné, avec un sang-froid admirable, déchira un drap de lit, en confectionna une corde au moyen de laquelle il parvint à sauver sa femme et un bébé de sept mois, au milieu des applaudissements de la foule angoissée.

Les pompiers, accourus sur ces entrefaites, pénétrèrent dans l'immeuble en flammes et ils découvrirent, dans la cour, une jeune employée, Mlle D..., âgé de 22 ans, qui, dans son affolement, avait sauté par la fenêtre donnant sur la cour.

Elle s'était blessée grièvement à la tête. Elle a été transportée à l'hôpital.

UN FRANÇAIS ESCROC ARRÊTÉ A BRUXELLES

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

La police de Bruxelles a arrêté, mercredi matin, un Français, Emile Theulier, né à Limoges, en 1887. Il se faisait passer tantôt pour un chevalier, tantôt pour un baron, tantôt pour un comte. Il se disait aussi attaché d'ambassade et officier de la Légion d'honneur. Il se présentait dans des pensions de famille bruxelloises et, quand la note était assez élevée, il disparaissait sans payer. Il a fait plusieurs victimes. Il doit notamment 8.000 francs à Mme Capon, directrice des pensions de famille de la rue du Prince-Royal. Theulier sera poursuivi pour port illégal de faux noms, de faux titres et pour escroqueries.

Plusieurs parquets français le réclament d'ailleurs et l'extradition de Theulier sera demandée.

L'AFFAIRE PRINCE

LES EXPERTS FERROVIAIRES devant la Commission

Ils ont déclaré que leurs conclusions sont d'accord avec celles des médecins, sauf sur certains points de détails d'ordre purement technique

La Commission d'enquête pour les affaires Stavisky a entendu hier matin les experts ferroviaires, MM. Cellerier, Parodi et Rosenstock, auteurs du rapport technique sur la position du corps du conseiller Prince au moment de son écrasement. La déposition a surtout porté sur les divergences de vues entre les experts médicaux et les experts ferroviaires.

Les premiers croient que le conseiller Prince a eu la tête tranchée par l'une des roues avant de la locomotive, tandis que les experts ferroviaires ont soutenu dans leur rapport et ont maintenu aujourd'hui une hypothèse différente : un choc violent produit par l'avant de la locomotive à la base arrière du crâne, le corps étant non pas couché mais assis sur la voie et maintenu dans cette position par des cordelettes passées derrière le cou et attachées aux chevilles de la victime.

L'homme, sans connaissance, pouvait tenir dans cette situation ; l'expérience a été faite sur le cadavre.

Autre hypothèse : M. Prince est étendu, anesthésié ou assommé. Il a pu se soulever et se trouver dans la situation qui a été dite.

Il y a aussi l'hypothèse dans laquelle M. Prince aurait pu se fixer lui-même et prendre lui-même la précaution de s'anesthésier. Les médecins légistes déclarent que s'anesthésier ainsi est impossible.

Enfin, dernière hypothèse, M. Prince se serait mis, sans anesthésie, dans la position qui a été indiquée.

Au sujet du couteau, M. Cellerier démontre qu'il eût été difficile pour le conseiller Prince de maculer de son sang la lame du couteau sans en tacher le manche. Il en conclut qu'il y avait quelqu'un qui a pris le couteau et est allé à la flaque de sang qui se trouvait sur la traverse et y a trempé la lame.

Finalement un commissaire demande aux experts sur quels points ils sont en désaccord avec les médecins.

M. CELLERIER. — En ce qui concerne les chaussures d'abord, il y a eu un malentendu. Sur la question de la décapitation, nous nous sommes mis d'accord après que nous eûmes fait connaître aux experts médicaux nos objections d'ordre technique. Nous ne voyons pas d'autre désaccord. Je puis même dire que si les parties de leur rapport concernant l'anesthésie sont exactes, nos conclusions sont en complet accord avec les leurs. Ces parties, nous ne nous permettrions même pas de les examiner.

M. Ernest LAFONT. — En somme, vous êtes en accord avec les médecins sur les points où vous n'avez pas eu à vous rencontrer. L'exposé que nous avons entendu nous aura prouvé que nous devons continuer notre tâche parce qu'il n'y a pas eu seulement à Dijon insuffisance d'enquête, mais abstention complète et voulue.

Les témoins se retirent et la séance est levée.

BONY VA ÊTRE CONFRONTÉ AVEC DES TÉMOINS QUI DISENT L'AVOIR VU A DIJON

L'inspecteur Bony sera entendu vendredi prochain par M. Rabut. Il sera confronté dans le cabinet du juge d'instruction avec une dizaine de témoins qui ont affirmé l'avoir rencontré le 20 février ou les jours précédents, à Dijon et en divers points du département.

LE COMITÉ NATIONAL DE LA CENTRALE DES MINEURS BELGES PROTESTE CONTRE LES ARRÊTÉS-LOIS

Le comité national de la Centrale des mineurs belges s'est réuni, hier, à Bruxelles.

Après avoir entendu les différents rapports sur les derniers arrêtés-lois du gouvernement, le comité national propose à la commission syndicale :

1° Le refus d'appliquer les arrêtés-lois dans leur forme actuelle, et l'examen rapide des mesures réalisant l'assurance générale entre les chômages ;

2° Le recours à une grève générale de 24 heures.

Au sujet de la pension des mineurs, le comité national demande la suspension de l'application des derniers arrêtés-lois, en vue de leur révision.

UNE NOUVELLE « CROISIÈRE SUR RAILS » EN POLOGNE, PARTIRA DE LILLE EN FÉVRIER

Encouragée par le magnifique succès de son excursion aux sports d'hiver en Pologne l'année dernière, l'Alliance Franco-Polonaise du Nord de la France organise selon la même formule de « Croisière sur rails » un nouveau voyage du 16 au 28 février prochain.

Comme l'an passé, des voitures salon transformables la nuit en sleeping seront mises à la disposition des excursionnistes qui seront ainsi dispensés de tous les tracas habituels de voyage.

Le train visitera successivement les stations de hautes montagnes : Worochta (2 jours), Truskawiec (1 jour), Krynica (2 jours), Zakopan (3 jours) pendant les championnats internationaux de ski et Wisela (1 jour) ainsi que la ville Musée de Cracovie et les mines de sel de Wieliczka.

Les conditions dans lesquelles s'effectuera cette excursion sont tout à fait avantageuses puisque l'ensemble des frais : parcours, logement, nourriture très soignée, guide, attractions, etc., a été sensiblement diminué cette année et s'élève seulement à 1.200 fr. pour les 13 jours au lieu de 1.500.

L'Alliance Franco-Polonaise du Nord a pu obtenir en outre la gratuité du visa polonais en faveur des participants.

Tous renseignements seront donnés au Consulat de Pologne, 45, boulevard Carnot, à Lille.

Loterie Nationale - 6e et 7e tranches
Dixièmes et pochettes de Nos différents
BANQUE M. ROY 35, Bd Liberté, Lille C. C. P. 15.803

Le tirage de la Loterie Coloniale Belge

Le numéro 40.621 de la Série C gagne 5 millions

LES NUMÉROS SUIVANTS :

42.784 de la Série M		61.557 de la Série E	
27.196	» L	26.977	» M
10.540	» D	45.866	» P
93.078	» L	31.992	» B
70.953	» E	42.642	» H
gagnent UN MILLION		gagnent 500.000 fr.	

Dans toutes les séries les billets dont le numéro se termine par : GAGNENT :

4	100 fr.
99	250 fr.
318	2.500 fr.
5.510	10.000 fr.

Dans toutes les séries les billets portant les numéros : GAGNENT :

20.680	50.000 fr.
19.188	100.000 fr.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
Billet : 100 francs
PLUS DE 60% DE LOTS
EN VENTE DANS LES BANQUES ET DÉBITS DE TABAC
MISE EN VENTE DES DERNIÈRES SÉRIES
BUREAU DE RENSEIGNEMENTS, 17, RUE DE MIROMESNIL PARIS 8e
9012

Beaucoup de bruit à Iwuy pour peu de choses

Des réunions d'ouvriers agricoles pour lesquelles on avait prévu un important service d'ordre se déroulèrent dans le calme dans cette commune comme dans ses environs

Il y eut, hier encore, à Iwuy et environs, un vaste déploiement de forces policières. On sait que, depuis la nuit du Réveillon, au cours de laquelle les chômeurs occupèrent la Mairie, deux pelotons de gardes mobiles restent casernés à Iwuy pour parer à toute éventualité. La Mairie est elle-même gardée militairement. Il n'est pas jusqu'à l'habitation du Maire qui ne soit l'objet d'une surveillance spéciale ; du soir au matin, dans la nuit froide, les gendarmes font les cent pas devant la maison.

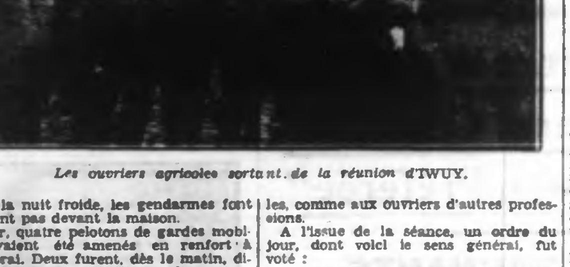

Les ouvriers agricoles sortant de la réunion d'IWUY.

Hier, quatre pelotons de gardes mobiles avaient été amenés en renfort à Cambrai. Deux furent, dès le matin, dirigés sur Iwuy et tandis que l'un se casernait à la Mairie, l'autre allait s'établir sur la route de Rieux à Avesnes-lez-Aubert, au carrefour de la route de Cambrai.

Iwuy prit, de plus belle, l'allure d'une ville en état de siège.

La raison de cela ! Une réunion organisée par l'Union Régionale unitaire pour les travailleurs agricoles et, nous a-t-on dit, on craignait que les saisonniers des environs et surtout d'Avesnes-les-Aubert, ne se rassemblent à Iwuy.

Il n'en fut rien, et pour cause ; douze réunions semblables à celle d'Iwuy devant se dérouler dans la région, les saisonniers n'avaient pas besoin de quitter leurs villages pour entendre les orateurs.

A Iwuy

A Iwuy, la réunion se tint dans la salle Sauvage. M. BAVAY, d'Avesnes-le-Sec, secrétaire régional des Syndicats Unitaires, exposa la situation particulière des saisonniers d'Iwuy, puis M. BOURNELON, de l'Union Régionale Unitaire, invita les saisonniers à assister au Congrès général des Travailleurs agricoles, qui se tiendra le 15 février, à Avesnes-les-Aubert. L'orateur développa surtout les revendications portées à l'ordre du jour du Congrès : 1° Institution du contrat de travail betteravier ; 2° Fonctionnement des bureaux de placement sous le contrôle des Syndicats ouvrier et suppression du privilège des « marchands d'hommes » ; 3° Limitation du temps de travail journalier, afin d'augmenter les débouchés pour tous les ouvriers ; 4° Indemnités de chômage et attribution d'allocations familiales aux ouvriers agricoles, comme aux ouvriers d'autres professions.

A l'issue de la séance, un ordre du jour, dont voici le sens général, fut voté :

« Les ouvriers agricoles d'Iwuy, réunis au nombre de 300, sur l'invitation du S. V. et de l'U. R. U. protestent énergiquement contre la mobilisation scandaleuse des forces de police, leur assemblée ayant été convoquée publiquement et ayant un caractère purement corporatif ».

Cet ordre du jour sera remis à M. le Préfet du Nord.

Dans les autres communes

La sortie des ouvriers agricoles se fit sans incident à Iwuy. Les autres réunions qui se tinrent à Avesnes-le-Sec, Nordain, Saint-Vaast, Rumilly, Villers-en-Cauchies, Haspres, Naves, Rieux, etc., furent également très calmes.

Au cours de ces réunions se firent entendre MM. Bourneton, Manguine, Deblecker et Mme Martha Desrumeaux, de l'Union Régionale Unitaire, ainsi que MM. Bavay, d'Avesnes-le-Sec ; Glay, maire d'Avesnes-les-Aubert et Vallette, d'Avesnes-les-Aubert également.

Le service d'ordre était dirigé par MM. Moreau et Rigal, commissaires de police spéciale ; le capitaine de gendarmerie de Cambrai, etc...

Après le drame de Saint-Amand

On n'a plus d'espoir de sauver la victime

Nous avons relaté hier le terrible drame conjugal qui s'est déroulé la nuit à Saint-Amand. Un entrepreneur de Marly, M. Henri Plouchard, qui vivait depuis huit mois séparé de sa femme, vint rejoindre celle-ci dans la maison qu'elle occupait au hameau du Mont des Bruyères à Saint-Amand. Il la blessa grièvement, s'acharnant à le frapper à coups de serpe, puis il se tira une balle dans la tête. La mort fut instantanée.

Ce drame a produit une vive émotion dans à Saint-Amand, où Mme Plouchard, née Pauline Beaucamps, était honorablement connue, qu'à Marly, où demeurait le meurtrier depuis de longues années.

Mme Plouchard, atteinte de huit coups de serpe qui lui ont provoqué de très graves blessures, avait été amenée mardi à une heure du matin à l'hôpital de Saint-Amand. Elle est dans le coma depuis ce temps et l'on n'a plus d'espoir de la sauver.

M. Lapouille, commissaire de police à Saint-Amand, a transmis au Parquet de Valenciennes les résultats de ses constatations. La mort du meurtrier a éteint toute action de justice.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 10 janvier 1935. — Soleil : lever : 7 h. 44 ; coucher : 16 h. 12 ; Lune : lever : 10 h. 12 ; coucher : 23 h. 30. Aujourd'hui : Saint-Guillaume. — Demain : Sainte-Hortense.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 9 janvier 1935, à 18 h. : Baromètre : 772 mm. 5 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 8 mm. 6 ; Thermomètre Fronde : + 0.4 ; Minima : — 1.4 ; Maxima : 1.1 ; Etat hygrométrique : 92 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. Néant ; Direction du vent : Est ; Force : modérée ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Froid ; brumeux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Même temps que la veille, brouillard matinal, ensuite, ciel brumeux et couvert ; Vent faible du secteur Sud ; Température diurne en faible baisse. — Minimum en faible baisse sur la veille.

L'INSTRUCTION DES AFFAIRES MARIANI EST CLOSE

L'instruction des affaires Mariani est terminée. On ne parlera plus des crimes et délits du policier-gangster avant le passage de sa bande devant le tribunal correctionnel et, probablement, devant la cour d'assises.

Nous avons déjà dit que la chambre des mises en accusation, saisie d'une information contre Paul Mariani, allait devoir statuer sur le renvoi des inculpés devant la juridiction qu'elle jugera compétente.

Cet épisode de l'affaire ne concerne — rappelons-le — que la bruyante histoire des timbres fiscaux. M. le juge d'instruction Thibaut, qui instruisait ce crime, sur délégation de M. le premier président, a terminé depuis fin décembre. Toutes les pièces du dossier ont été transmises par lui à la cour.

On n'a pas oublié que cette intervention exceptionnelle du premier président avait été justifiée par la nature du crime qu'on nomme corruption de fonctionnaire. En effet, Paul Mariani était officier de police judiciaire depuis le 18 août 1934.

Pour décider si l'ex-inspecteur et sa bande seront jugés par une cour d'assises ou un tribunal correctionnel, il faudra que la chambre des mises en accusation admette ou non que les faits reprochés ont été commis par Paul Mariani dans l'exercice de ses fonctions. Cette décision ne saurait plus guère tarder.

Par ailleurs, on se souvient que M. Thibaut a été également saisi d'autres faits délictueux à l'actif de Paul Mariani.

C'est d'abord la tentative d'escroquerie de Douai. Mariani essaya de se faire remettre de l'argent par M. Crozat, sous menace d'emprisonnement.

Ensuite, il y a le trafic malhonnête d'automobiles. Mariani acheta puis revendit des voitures sans les payer. Cette affaire, qui se complique d'escroquerie de traites, justifie amplement l'inculpation d'abus de confiance.

Il y a encore les voies de fait sur les personnes des chauffeurs de taxi Derancy et Moreau, de Lille, reprochées à Paul Mariani et Vincent Hamel.

Enfin, il restait la filouterie de taxi. Paul Mariani, s'étant fait conduire à Paris-Plage, devait 240 francs au chauffeur, M. Emile Leroy. Mais, depuis qu'il est emprisonné, le Corse a désintéressé M. Leroy, et celui-ci a retiré sa plainte. Une ordonnance de non-lieu a donc détruit l'inculpation de filouterie de taxi.

Restent donc les trois délits précédents qui motivèrent l'ouverture d'une information par M. Robin, procureur de la République à Lille. Les faits avaient été commis avant la nomination de l'inspecteur au titre d'officier de police judiciaire et, d'ailleurs, en dehors de l'exercice de ses fonctions.

De ce côté, M. Thibaut a également terminé l'instruction. Par ordonnance du 7 janvier, il a renvoyé Mariani devant le tribunal correctionnel de Lille. La date de l'audience n'est pas encore fixée.

Rappelons, pour terminer, que si, comme c'est probable, la chambre des mises en accusation renvoie, pour l'affaire des timbres fiscaux, la bande devant une cour d'assises, ce devra être en dehors des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, sur lesquels s'étend la juridiction de la 2e brigade de police mobile. L. J.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Violente collision d'autobus près d'Ypres

Hier matin, une grave collision s'est produite sur la route de Geluwe-Geluvelt-Ypres entre deux autobus qui conduisaient en France des travailleurs. L'un des autobus stationnait pour embarquer quelques ouvriers lorsqu'il a été tamponné par une autre voiture. Le choc a été très violent et tous les occupants ont été projetés les uns contre les autres. Cinq personnes ont été assez grièvement atteintes, l'une d'elles, une femme, est en danger de mort. Plusieurs autres occupants de la voiture tamponnée ont été plus légèrement blessés.

Les causes de l'accident sont imputées au fort brouillard qui empêchait toute visibilité. Les deux autobus ont été sérieusement endommagés.

Une habitante de Hem (Nord) tuée dans un accident d'auto près de Beaumont

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Mme Julien Anciaux, née Marthe Scottez, âgée de 56 ans, de Hem (Nord), était allée rendre visite à son fils, habitant Bruxelles. Elle rentrait chez elle en automobile, qu'elle conduisait elle-même, et elle emmenait avec elle la fillette de son fils, un bébé de 6 mois, qu'elle avait enveloppée dans des couvertures et installée sur la banquette arrière.

Arrivée à la barrière, entre Sprée et Beaumont, la voiture dérapa sur le verglas et alla se jeter contre un arbre. La voiture fut démolie. Quand on retira Mme Anciaux, elle avait la poitrine défoncée et avait succombé. Par miracle, le bébé était indemne.

AUX ASSISES DE LA SOMME

CINQ ANS DE RÉCLUSION ET VINGT ANS D'INTERDICTION DE SÉJOUR A L'INCENDIAIRE D'UNE FERME A VAUDRICOURT

M. Derambure, cultivateur à Vaudricourt, a été, à quelques jours d'intervalle, victime de deux incendies.

Le 27 juillet 1934, vers 22 h. 30, une grange lui appartenant, située dans un pâturage, derrière la maison d'habitation, était la proie des flammes. La rapidité des secours permit de limiter l'incendie à cet édifice. Le préjudice, couvert par une compagnie d'assurances, fut fixé à 14.576 francs (12.060 francs pour le bâtiments et 2.516 francs pour le matériel).

Le 5 août suivant, vers 1 h. 30, un nouvel incendie détruisait deux granges, trois étables, une remise, un poulailler, un clapier, un hangar. La maison d'habitation fut menacée et il fut nécessaire, pour la sauver, de démolir une écurie contiguë.

Le préjudice, couvert par une compagnie d'assurances, a été évalué à 37.127 francs (26.643 francs pour les bâtiments, 3.316 francs pour le matériel et 7.168 francs pour les récoltes).

DES AVEUX ET DES NÉGATIONS

L'accusé, le nommé Hénocque, a avoué avoir allumé l'incendie du 5 août. Après être rentré chez lui, il eut l'idée de se venger de Mlle Derambure, dont il était le voisin et dont il s'était vu, au mois de mai précédent, interdire la maison. Il a avoué qu'il avait, par un trou d'un mur en torchis, jeté une allumette dans une grange contenant de la paille. Il aida ensuite à placer la pompe et à faire la chaîne.

Hénocque a nié être l'auteur de l'incendie du 27 juillet 1934.

L'examen médical a décelé chez Hénocque une légère débilité mentale, de nature à atténuer dans une certaine mesure, sa responsabilité. Il est l'objet de renseignements défavorables, bien qu'il n'ait pas d'antécédents judiciaires.

Hénocque a été condamné à 5 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de séjour.